

Procès-verbal

Assemblée des membres de l'Ontario

Les 29 et 30 mai 2009
Victoria (Colombie-Britannique)

Présences

Il y a 452 inscrits au total, dont 165 délégués et 63 substitués. Les autres personnes présentes sont des observateurs, des membres du personnel des coopératives d'habitation, des animateurs d'atelier, des bénévoles, des invités, des commanditaires, des membres du Conseil de l'Ontario et des membres du personnel de la Région de l'Ontario.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente du Conseil de l'Ontario, Amanda Yetman, ouvre l'assemblée à 15 h 30, le 29 mai 2009.

2. Présentations, mot d'ouverture

La présidente souhaite la bienvenue aux participants à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ontario et présente les invités Kathleen Blinkhorn (ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario), Bob McKnight (Ville de Hamilton), Pauline Luening (Région de York), Roger Maloney, Lori-Ann Gagne et Lindsey Reed (Société des services de logement social), Susan Armstrong (Phillips, Hagar & North), Nicole Waldron et Lori Bawden (Atahualpa Co-op) et Christy Crandel (Brimmell Court Co-op).

La présidente souhaite également la bienvenue aux fonctionnaires provinciaux et municipaux et aux autres invités.

Elle présente ensuite les candidats au Conseil d'administration de la FHCC.

Conseil d'administration

Membres extraordinaires

Glen Armstrong (Pine Ridge Co-op, Burnaby, C.-B.)
 Julie Campbell (Homestarts, London, Ontario)
 Stephen Troubridge (Westboine Park Co-op, Winnipeg, Manitoba)
 Ivy Tait (Lavender Lane Co-op, Orangeville, Ontario)
 Joanne Crouse (SACHA, Calgary, Alberta)
 Louis-Philippe Duperré (FECHIMM, Montréal, Québec)

La présidente indique que les élections à ces postes auront lieu samedi à la réunion d'affaires nationale.

3. Nomination des coprésidents de l'assemblée

P / A Morton (Cawthra)/Robles (Beechwood)

QUE Noreen Dunphy et Bruce Woodrow soient nommés coprésidents de l'assemblée générale annuelle 2009 des membres de l'Ontario.

ADOPTÉE

La présidente de l'assemblée attire l'attention des délégués sur les appareils de traduction qui sont à leur disposition et leur rappelle que l'assemblée se tiendra dans les deux langues officielles.

La présidente informe les délégués que la priorité des interventions sur les résolutions ira aux délégués. Elle explique également que toutes les résolutions nouvelles ou modifiées doivent être remises au Comité des résolutions pour qu'il puisse en faire le traitement de texte et la traduction avant leur présentation aux membres. Elle présente les membres du Comité des résolutions Linda Ferguson, Karla Skoutajan, Karen Brodeur, Judith Collins et René Daoust.

La présidente attire l'attention des délégués sur les règles de procédure qui se trouvent dans le livre de l'assemblée et sur la politique de la FHCC sur le harcèlement et la discrimination aux assemblées annuelles. Elle présente ensuite les membres du Comité de médiation Janine McDonald, April English et Céline Carrière.

4. Vérification du quorum

La présidente informe l'assemblée que le quorum pour l'assemblée des membres de l'Ontario est de 15 % des membres éligibles de l'Ontario à la date à laquelle a été donné l'avis de convocation officiel. À cette date, il y avait 545 membres. Elle déclare que 165 délégués, représentant 30 % des membres de l'Ontario de la FHCC, se sont inscrits à l'assemblée. Il y a donc quorum.

5. Adoption de l'ordre du jour

La présidente informe l'assemblée qu'on a modifié l'ordre du jour pour que la résolution tardive R1 : Des progrès dans la réforme du droit des expulsions, soit incluse dans l'examen des résolutions de l'assemblée des membres de l'Ontario (point 8).

P / A Wiseman (CoAction)/DiMassi (Golden Horseshoe CHF)

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE

6. Procès-verbal de l'assemblée annuelle 2008 des membres de l'Ontario

La présidente signale que le procès-verbal de l'assemblée annuelle 2008 n'est pas dans le cahier d'information de l'assemblée, mais se trouve affiché sur le site Web de la FHCC et est également disponible à la Boutique de l'AGA.

P / A Wiseman (CoAction)/Mountstevens (Charles Hastings)

QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle 2008 soit approuvé, sans modifications.

ADOPTÉE

7. Rapport annuel du Conseil de l'Ontario

La présidente du Conseil de l'Ontario, Amanda Yetman, et la vice-présidente du Conseil, Carol MacEachern, présentent le rapport annuel des activités de la Région de l'Ontario et le rapport du Conseil sur les suites données aux résolutions adoptées à l'assemblée annuelle 2008 des membres de l'Ontario. La présidente invite les délégués à examiner le rapport annuel publié de la FHCC qui comprend un rapport sur le travail de la Région de l'Ontario et le rapport détaillé dans le livre de l'assemblée sur ce qu'a fait le Conseil de l'Ontario en guise de suivi des résolutions au cours de la dernière année.

La vice-présidente avise les délégués que certains gestionnaires de services ont invoqué la *Loi sur la réforme du logement social* pour mettre des coopératives sous séquestre. Nous avons obtenu gain de cause dans l'affaire Labourview et, plus tôt dans l'année, les tribunaux ont refusé d'approuver la demande d'appel déposée par le gestionnaire de services et ont attribué les dépens à Labourview.

Avec l'appui de la FHCC, la Thornhill Green Co-op conteste la tentative de prise de contrôle par la Région de York. Les membres de la FHCC ont versé plus de 60 000 \$ pour aider à payer les honoraires d'avocats. M^{me} MacEachern fait savoir que le gestionnaire de services du comté de Simcoe envisage de prendre en charge une coopérative de sa région et elle souligne qu'un dangereux précédent serait établi si les manœuvres de la Région de York, et maintenant celles du comté de Simcoe, réussissaient.

La présidente fait état de modestes progrès au chapitre de la production de nouveaux logements coopératifs en Ontario, soit 174 en 2008. Les programmes d'habitation actuels favorisent le secteur privé et créent des entraves à l'aménagement de coopératives. Elle assure aux membres que nous travaillons tous à éliminer ces entraves et à obtenir que le gouvernement s'engage à aménager des coopératives dans le cadre de ses plans à long terme de logement abordable.

Elle indique qu'une importante victoire remportée par la Région au cours de la dernière année a été d'obtenir d'autres améliorations de la méthode d'évaluation. Ainsi, la plupart d'entre elles ont bénéficié de réductions d'impôts supplémentaires.

Par ailleurs, la Région de l'Ontario fait pression sur le ministre pour obtenir des indemnités de services publics plus équitables dans les coopératives. L'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario et la Société des services de logement social unissent leurs efforts à ceux de la FHCC pour exhorter le gouvernement à agir dans ce dossier. Ensemble, nous présenterons un rapport aux consultations régionales sur la Stratégie de logement abordable de la province.

La présidente indique que, même si la Région de l'Ontario n'a pas obtenu que le gouvernement accepte de transférer les coopératives d'habitation à la province, notre lobby dynamique a rehaussé le profil de l'habitation coopérative auprès des députés provinciaux, ce qui nous aidera à récolter des appuis à la cause de l'habitation coopérative dans le contexte de la Stratégie de logement abordable.

La présidente signale que les consultations régionales à venir sur le logement abordable offrent aux coopératives une occasion en or d'exhorter le gouvernement à intégrer à sa stratégie les éléments qui leur tiennent à cœur. Le gouvernement de l'Ontario tient 11 consultations un peu partout dans la province.

La présidente remercie les membres des coopératives, les membres du Conseil et le personnel de la Région de l'Ontario pour le succès de l'année. Elle présente ensuite les membres du Conseil : Carol MacEachern, Judith Collins, Fran Power, Barb Millsap, Deana Sherif, Brian Burch et Patrick Newman.

P / A Smart (Guise Street)/Nixon (Windmill Line)

QUE le rapport annuel du Conseil de l'Ontario et le rapport sur les suites données aux résolutions de l'assemblée annuelle 2008 soient approuvés, sans modifications.

ADOPTÉE

8. Résolutions de l'assemblée annuelle 2009 des membres de l'Ontario

R1 Préserver l'usage sans but lucratif des coopératives d'habitation en Ontario

P / A Fath (Chegoggin)/Altman (Church-Isabella)

QUE la Région de l'Ontario demande au gouvernement provincial de modifier la *Loi sur les sociétés coopératives* de manière à :

- éliminer les échappatoires qui pourraient permettre que les actifs des coopératives d'habitation sans but lucratif soient utilisés à des fins de gains par les membres;
- renforcer la protection afin de préserver l'usage sans but lucratif des coopératives d'habitation en ajoutant une règle prévoyant qu'une coopérative ne peut vendre sa propriété ou en disposer à moins que celle-ci ne puisse plus, sur le plan physique ou économique, être utilisée à des fins d'habitation;
- interdire la vente d'un logement d'habitation coopérative à un membre, même à sa pleine valeur marchande, à moins qu'une entité externe établie conformément à la Loi ne consente à la vente à ce membre, ainsi qu'au prix et aux conditions de vente.

ADOPTÉE**R2** Défendre les intérêts des coopératives d'habitation dans les consultations de la province au sujet de sa Stratégie de logement abordable**P / A** Bellevance (Raiffeisen)/Geraci (Medway)

1. **QUE** les coopératives d'habitation de la province, qu'elles soient administrées par les municipalités ou par le gouvernement fédéral, ajoutent leurs voix à notre demande pour que l'habitation coopérative ait une place prédominante dans la Stratégie de logement abordable à long terme de l'Ontario;
2. **QUE** les membres et les employés des coopératives le fassent par les moyens suivants :
 - assister aux consultations régionales organisées par le ministère des Affaires municipales et du Logement cet été et au début de l'automne, et y prendre la parole;
 - profiter d'autres occasions d'obtenir l'appui de leurs députés provinciaux locaux pour l'habitation coopérative, comme les inviter à des célébrations dans leur coopérative;
3. **ET QUE** la Région de l'Ontario de la FHCC appuie ces efforts en élaborant des ressources permettant de présenter les principaux enjeux en termes simples et en aidant à organiser la participation des coopératives aux séances de consultation provinciales.

ADOPTÉE**LR1** Des progrès dans la réforme du droit des expulsions**P/A** Stevenson (Native Inter-Tribal)/Turner (Pawating)**QUE** la résolution tardive 1 soit considérée comme urgente.**ADOPTÉE****P/A** Walsh (Oak Street)/Wiseman (CoAction)

1. **QUE** les membres de l'Ontario se prononcent en faveur du recours à la Commission de la location immobilière (auparavant appelée le Tribunal du logement), au lieu des tribunaux, pour régler la question des expulsions dans les coopératives d'habitation, à condition que les procédures de la Commission soient adaptées de manière à respecter le caractère unique de l'habitation coopérative;
2. **QUE** les modifications qui devront être apportées à la loi pour obtenir une réforme du droit des expulsions fondée sur la présente résolution et sur la résolution de 2004 adoptée par les membres de l'Ontario (copie ci-jointe) soient négociées avec le gouvernement provincial par le personnel de la Région de l'Ontario et approuvées par le Conseil de l'Ontario, dans l'éventualité d'une entente;

3. **ET QUE**, si la réforme du droit des expulsions est adoptée, les coopératives d'habitation en Ontario acceptent de verser une charge unique en plus de leurs cotisations pour 2010 à la FHCC, selon le barème indiqué ci-après, pour couvrir une partie ou l'ensemble des coûts associés à la modification des systèmes utilisés par la Commission de la location immobilière pour que ces systèmes puissent fonctionner pour les coopératives d'habitation :

- coopératives d'habitation : jusqu'à 7,20 \$ par logement
- coopératives d'habitation étudiante : jusqu'à 1,20 \$ par lit.

ADOPTÉE

La présidente de l'assemblée signale que, aux fins du règlement administratif n° 2, soit le règlement administratif de la Région de l'Ontario, les membres de l'Ontario doivent approuver le prélèvement une fois que le barème des cotisations de l'année a été approuvé par les membres à la réunion nationale. Pour cette raison, il faudra que l'assemblée de l'Ontario soit suspendue plus tard aujourd'hui et qu'elle reprenne pendant la réunion d'affaires nationale du samedi, une fois que le barème des cotisations aura été établi, afin qu'on obtienne la confirmation que les membres de l'Ontario consentent au prélèvement.

9. Prix de reconnaissance pour le personnel des coopératives d'habitation

Brian Burch, membre du Conseil de l'Ontario, présente les prix de reconnaissance pour le personnel des coopératives d'habitation. Au cours de cette assemblée, 40 membres du personnel voient reconnaître leurs années de service aux coopératives d'habitation : neuf pour cinq années de service, neuf pour dix années de service, huit pour 15 années de service, 13 pour 20 années de service et un pour 25 années de service.

10. Résolutions tardives

Il n'est pas présenté d'autres résolutions tardives à l'assemblée.

11. Date et lieu de l'assemblée annuelle 2010 des membres de l'Ontario

La présidente annonce que l'assemblée annuelle 2010 des membres de l'Ontario aura lieu le 11 juin 2010 à London, en Ontario.

12. Élection des membres du Conseil de l'Ontario

Le directeur des élections de la Région de l'Ontario, Dale Reagan, présente les membres du Comité des candidatures Adan Jemmott, Linda Ferguson, Yaana Dancer et Brian Burch.

Il procède ensuite aux élections et signale que, au terme de la période de mise en candidature, les personnes suivantes ont déclaré leur candidature à des postes au Conseil de l'Ontario :

Fédérations régionales (un poste)

Judith Collins

Membres extraordinaires (deux postes)

Marty Peterson
Arlene Thorne
Deana Sherif
Nicole Waldron

M. Reagan fait savoir aux délégués que les résultats de l'élection seront affichés à l'extérieur de la salle de réunion dès qu'ils sont dépouillés, et qu'ils seront annoncés le lendemain à l'assemblée annuelle nationale.

13. Suspension de l'assemblée

P / A Nixon (Windmill Line)/Wiseman (CoAction)

QUE l'assemblée soit suspendue jusqu'au 30 mai 2009 et qu'elle reprenne alors pendant la réunion d'affaires nationale afin qu'on obtienne la confirmation que les membres de l'Ontario consentent au prélèvement.

ADOPTÉE

14. Reprise de l'assemblée

À 14 h 55 le 30 mai, l'assemblée reprend afin que les membres votent sur la troisième partie de la résolution tardive LR1, Des progrès dans la réforme du droit des expulsions.

P / A Walsh (Oak Street)/Wiseman (CoAction)

Si la réforme du droit des expulsions va de l'avant, **QUE** les coopératives d'habitation de l'Ontario consentent à un prélèvement supplémentaire unique sur leur cotisation de 2010 à la FHCC, comme il est indiqué ci-après, pour couvrir une partie ou la totalité du coût des modifications à apporter aux systèmes utilisés par la Commission de la location immobilière afin de les adapter aux besoins des coopératives d'habitation :

- coopératives d'habitation : jusqu'à concurrence de 7,20 \$ par logement
- coopératives d'habitation étudiantes : jusqu'à concurrence de 1,20 \$ par lit.

ADOPTÉE

P / A Fath (Cheggogin)/Toussaint (Otter Creek)

QUE les bulletins de vote ayant servi à l'élection des membres du Conseil de l'Ontario soient détruits.

ADOPTÉE

QUE l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ontario soit levée à 15 h 05.

COPIE CONFORME du procès-verbal de l'assemblée annuelle 2009 des membres de l'Ontario de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de séance